



Spécialités : Toutes

# FACTURATION ACTE HORS NOMENCLATURE

Création aout 2020



Les actes HN (Hors Nomenclature) ne sont jamais remboursés par la caisse du patient, éventuellement par sa complémentaire. Le coefficient de l'acte est toujours 1. Le qualificatif de la dépense est N (Non remboursable). Le taux de remboursement est 0 %. Le prix de l'acte est variable (indiqué par le professionnel de santé)

### Facturation à partir d'une prescription (pour un auxiliaire médical)

Dans la prescription il faut saisir un acte 1 HN 1 au cabinet et indiquer le montant (voir image ci-dessous). On peut saisir, dans la prescription, plusieurs actes, mais il faut mettre l'acte HN à une heure différente (pour ne pas comptabiliser l'acte HN en demi ou gratuit). Lors de la facturation de la prescription la facture sera correctement mise en forme.



### Facturation directe

Cette méthode peut être utilisée :

- par les médecins : bouton Facturer dans le cercle ou bouton Ajouter dans la fiche patient, onglet facture.
- par les auxiliaires médicaux, pour une facturation ponctuelle : menu Facturation - Actes Avec ou Sans carte vitale

Dans la facture, il faut choisir un acte HN, le logiciel demande le prix de l'acte et place automatiquement le qualificatif de l'acte à N.

